

**Révision du Plan d'Occupation des Sols  
et  
Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME**

***Commune de SAINT PONS***



**5 - 1 - Annexes sanitaires**

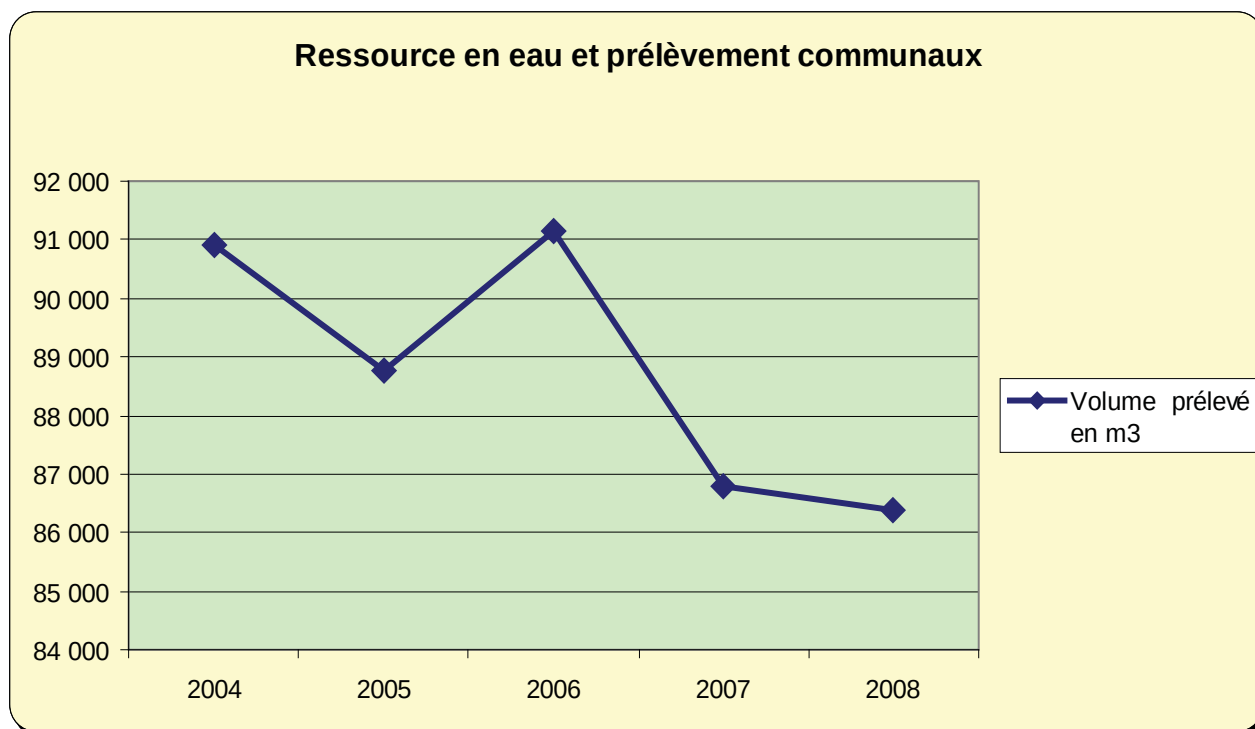
Yasmine CHAUMEILLE-  
Architecte paysagiste

**SEGC**  
foncier

## A - L'EAU POTABLE

### La ressource:

|                      | Année  |       |       |       |       |
|----------------------|--------|-------|-------|-------|-------|
|                      | 2004   | 2005  | 2006  | 2007  | 2008  |
| Volume prélevé en m3 | 90 927 | 88771 | 91162 | 86796 | 86394 |



Les améliorations apportées au réseau ont permis de réduire les prélèvements annuels .

## Les captages:

Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence a déclaré d'Utilité Publique les travaux de prélèvement et dérivation des eaux et l'installation des périmètres de protection des captages de Adous, des Aiguettes, des Dalis et de l'ancienne ferme par arrêté préfectoral numéros 2008-591, 2008-592, 2008-593 datés du 27 mars 2008.

Les captages communaux se répartissent en 3 lieux :

- Les Aiguillettes : 1 captage ;
- Cervière : 3 captages (Dalis, Génie, Maison fermière) ;
- Les Adous : 1 captage.

|                         | Etiage en m3 | Capacité de production moyenne en m3 | Prélèvement maximum autorisé en m3 |
|-------------------------|--------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Source des Aiguillettes | 190          | 400                                  | 312                                |
| Source de Cervière      | 120          | 400                                  | 160                                |
| Source des Adous        | 400          | 200                                  | 160                                |

## Les réservoirs:

Réservoir Tato : réservoir privé de 80 m3 desservant la colonie.

Réservoir les Lanciers : 50 m3 desservant notamment le hameau de la Frache.

Réservoir n° 1 de La Frache de 200 m3 desservant essentiellement le hameau de la Lauze et l'aérodrome.

Réservoir n° 2 de La Frache de 350 m3 desservant essentiellement le hameau de la Lauze et l'aérodrome et desservant le restant de la commune.

Un réservoir de 350 m3 desservant Lara, le village de St Pons, La Valette

### **Les abonnés:**

Il existe 397 abonnés sur le territoire communal.  
Volume d'eau facturé annuellement : 54 439 m3.  
Consommation moyenne par habitant et par jour:

### **Les réseaux:**

Il existe 36 km de conduites principales. La commune doit renouveler pour des raisons de vétusté 3 km dans les 5 prochaines années.

### **Les prévisions:**

Ces renouvellements de réseaux devraient encore améliorer la qualité des eaux communales.

### L' assainissement collectif:

La Compagnie de la Générale des Eaux assure la gestion et la maintenance du réseau collectif et de la station d'assainissement. Le réseau et la station d'assainissement peuvent supporter un accroissement assez important de la population.

Les secteurs couverts par l'assainissement collectif

Il existe trois grands bassins (la Lauze à l'Ouest, Saint Pons au centre, la Valette à l'Est) qui se rejette dans le réseau intercommunal. 90% de la population est raccordée au réseau collectif d'assainissement. Le réseau d'assainissement de Saint Pons est globalement en bon état.

La station d'assainissement

Il s'agit d'une station intercommunale mise en service en 1999 d'une capacité nominale de 37 500 équivalents habitants. Elle présente une capacité de 9 000m<sup>3</sup> jour et ce ratio n'a été dépassé que très rarement.

Les réseaux

Le réseau de collecte gravitaire de type séparatif présente une longueur de 14 km.

L'assainissement individuel

Quatre hameaux fonctionnent en assainissement autonome :

- Tato Haut ( 6 habitations);
- Tato Bas ( 5 habitations) ;
- Bas de la Frache ( 2 habitations);
- Le Claux de Lara ( 16 habitations semi-collectif).

Les pentes sont très variables

| Secteur          | Nombre d'habitations              | Pentes           |
|------------------|-----------------------------------|------------------|
| Tato Haut        | 6                                 | 5% à plus de 15% |
| Tato Bas         | 5                                 | 5% à plus de 15% |
| Bas de la Frache | 2                                 | 2% à 8%          |
| le Clots de Lara | 16, assainissement semi-collectif | 0% à 5%          |

Le contrôle de l'assainissement individuel dépend de la compétence de la communauté de communes.

### **Les prévisions:**

Le réseau d'assainissement sera étendu pour relier le secteur des Clots de Lara. Les parties les plus vétustes présentant des désordres seront remplacées progressivement. En conséquence, les risques de pollution liés à l'assainissement devraient progressivement diminuer.

### **Le réseau pluvial:**

Il équipe une partie du village. La commune poursuivra la réalisation de réseau d'eaux pluviales au fur et à mesure de la réfection des voiries.

## ***C - LES DECHETS***

La commune pratique le tri sélectif.

Actuellement les déchets sont dirigés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non dangereux de Valensole dans le Sud Ouest du département.